

[MADAGASCAR] rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien, [2011]

Auteurs

RAHOMBANJANAHARY Diary Mirindra (USTA)
RASOLONJATOVO Harimandimby (CSP)
RATSIMANARISOA Njaka (DPRH)

INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LES RECHERCHES ET LES STATISTIQUES

<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données scientifiques finales de l'année dernière concernant toutes les flottilles sauf celles de palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2010, les données finales de l'année calendaire 2009 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2010] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p>	NON
<p>Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données provisoires de l'année dernière concernant les palangriers [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2010, les données provisoires de l'année calendaire 2009 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2010] ont été soumises au Secrétariat avant le 30 juin de l'année en cours.</p> <p>RAPPEL : Les données finales de l'année précédente concernant les palangriers sont attendues au Secrétariat avant le 30 Déc. de l'année en cours [par ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat en 2010, les données finales de l'année calendaire 2009 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 décembre 2010).</p>	NON
<ul style="list-style-type: none"> - Raisons : Données non encore traitées - Actions prévues : Coaching avec l'équipe scientifique CTOI pour le remplissage des formulaires de soumission de données 	



Résumé exécutif [Obligatoire]

L'année 2010 a été marquée par l'essai de reconversion de plusieurs chalutiers crevettiers artisanaux dans la pêche aux poissons. Il s'agit des navires de moins de 12 m de LHT. Par ailleurs, il faut noter l'entrée en activité de nouveaux navires ligneurs dans la côte Est de Madagascar. En tout, 41 navires ont obtenu des licences de pêche pour cette année développant 3 398 KW de puissance pour 1012 TJB. Il s'agit de navire multi-engin et multi espèces cibles en général.

Au niveau activités de recherche, collecte et traitement des données, Madagascar, par l'intermédiaire de l'Unité Statistique Thonière d'Antsiranana projette de mettre en œuvre des projets qui ont trait à l'évaluation des faux poissons débarqués à Antsiranana, à la mise en place d'une base de données nationale sur la pêche sportive.

Table des matières

1. Contexte/Informations générales sur les pêcheries	Page 4
2. Structure de la flottille	Page 4
3. Pêche récréative	Page 4
4. Ecosystèmes et prises accessoires	Page 4
5. Systèmes nationaux de collecte et traitement des données	Page 4
5.1. Collecte et vérification des données issues des livres de bord	Page 5
5.2. Système de surveillance des navires	Page 5
5.3. Programme d'observateurs	Page 5
5.4. Programme d'échantillonnage au port	Page 6
6. Programmes nationaux de recherches	Page 6
Bibliographie	Page 7



1. CONTEXTE/INFORMATIONS GENERALES SUR LES PECHERIES

Madagascar possède une zone de pêche étendue avec une côte longue de 5 600 km et un plateau continental de 117 000 km² de superficie. La zone économique exclusive s'étend sur 1 140 000 km² et qui renferme une biodiversité marine riche et variée.

La pêche est divisée en 3 catégories : industrielle, artisanale (motorisée moins de 50 CV de puissance motrice) et traditionnelle (à pieds, avec une pirogue monoxyle motorisée ou non). Seules les embarcations de type artisanal qui sont motorisées disposent d'une licence de pêche. Pour les non motorisées, le Ministère est en train de procéder à leur immatriculation.

En 2010, 41 navires nationaux ont obtenus des licences de pêche. Parmi eux, six navires ont ciblé les thons et espèces assimilées avec les poissons. Pour le reste, malgré que leurs espèces cibles soient les poissons, ils sont cités dans le présent rapport car les thons constituent toujours des prises accessoires non négligeables pour eux.

Concernant la zone de pêche, la façade Ouest de Madagascar constitue une zone de pêche privilégiée avec 22 navires en activité.

2. STRUCTURE DE LA FLOTTILLE

Du fait du coût d'exploitation élevé d'un navire de pêche thonière, l'activité est dominée par les flottilles étrangères (navires communautaires, asiatiques, et japonais surtout). Néanmoins, quelques opérateurs malgaches commencent à s'y intéresser.

La flottille nationale est caractérisée par ses embarcations multi-engins. Le choix est dicté par une optimisation du fonctionnement du navire. Ainsi, avec les palangres, un navire utilise aussi des lignes, des filets, des casiers ...

Tableau 1: Nombre de bateaux nationaux opérant dans la zone de compétence de la CTOI, par type d'engin et taille en 2010

TYPE ENGIN	LHT				Total
	< 10 m	[10-15 m[[15-20 m[>20 m	
Chalut				1	1
Filet maillant	1				1
Ligne	4	4	1		9
Multi-engins	3	20	3	1	27
Palangre		1	1	1	3
Total	8	25	5	3	41

La puissance motrice totale développée par ces navires est de 3398 KW pour 1012 TJB.

3. PECHERIE RECREATIVE

Madagascar ne dispose pas encore de données relatives à la pêche sportive. Cependant, un projet de mise en place d'une base centralisée au niveau de l'USTA est prévu courant 2012.

4. ECOSYSTEMES ET PRISES ACCESSOIRES

Actuellement, Madagascar ne dispose pas encore de plan d'action pour la gestion des prises accessoires (requins, mammifères marins, oiseaux marins, tortues marines). Le Ministère s'atèle à leur élaboration. Néanmoins, des mesures de réductions de ces prises sont exigées aux armateurs notamment l'installation



des BRD et TED sur les navires chalutiers, l'interdiction de pêche et la remise à l'eau immédiate des espèces protégées,...

5. SYSTEMES NATIONAUX DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

5.1. Collecte et vérification des données issues des livres de bord

Le système de collecte, de gestion et de traitement des données des pêcheries thonières se base sur le système déclaratif. En d'autres termes, les sociétés de pêche assurent la collecte des informations sur les activités de pêche et envoient par la suite, à leur guise, une copie des fiches de pêche au MPRH (Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques). Force est de noter que les statistiques issues dudit système sont incomplètes étant donné que d'une part, la traçabilité des informations n'a pas été établie et d'autre part, la forme du logbook ne répond pas aux besoins du Ministère. Conduite par l'USTA (Unité Statistique Thonière d'Antsiranana) à la fin de l'année 2011, la mise en place des antennes régionales de collectes de données permettra l'année prochaine de disposer des statistiques fiables et complètes de la flottille d'origine malagasy. Aussi, une nouvelle version du logbook a été conçue conformément aux exigences du MPRH et de la CTOI.

5.2. Système de surveillance des navires

Le système de suivi des navires par satellite est un des moyens liés directement aux activités du navire à l'intérieur de la ZEE de Madagascar. En effet, tout navire de pêche licencié doit avoir un dispositif de suivi par satellite fonctionnel à son bord.

Ce système a été mis en test en 2000 et rendu obligatoire pour tous navires licenciés en 2002 par l'arrêté 1613/2002 du 31 juillet 2002. Une base de données relative a été constituée depuis sa mise en place à ce jour. La mise à jour se fait au niveau du CSP d'une manière automatique. Le Centre de Surveillance des Pêches gère actuellement plus de 250 balises satellitaires de positionnement et la base de données ainsi constituée peut servir entre autres de validation des logbooks, de définition de zone de pêche, mis à part de son utilisation opérationnelle.

5.3. Programme d'observateurs

Le Programme Observateur a été mis en place en 1999 après que le Centre de Surveillance des Pêches ait été créé.

Une première vague d'observateurs a été recrutée en 1999 (Observateurs opérationnels après suivi d'une formation), suivie d'une 2^{ème} vague en 2001.

Après les mouvements de personnel (licenciement, démission, etc.....), l'effectif actuel est de 23 observateurs.

Année	Palangrier		Senneur		Observations
	Filage		Calée		
	Nombre	% de couverture	Nombre	% de couverture	
2007	0	0	0	0	
2008	743	36,58	0	0	Palangriers asiatiques
2009	0	0	52	7,5	Senneurs UE et Protocole privé français
2010	0	0	0	0	
2011	91	10,87	116	11,43	Palangriers UE; Senneurs seychellois et espagnols

Observations

Les embarquements ont été moindres pour diverses raisons, entre autres:

i)- Les dispositions de certains protocoles d'accord signés n'aidant pas aux procédures d'embarquement (favorisant ainsi le refus d'embarquement d'observateurs par les armateurs)

ii)- Certains protocoles ne prévoient même pas d'embarquements d'observateurs

5.4. Programme d'échantillonnage au port

Aucun programme d'échantillonnage à vocation recherche n'a été conduit jusqu'à présent aux sites de débarquement des navires sous pavillon malagasy. En revanche, les sociétés de pêche effectuent des pesages, soient individuels soient par catégories ou par espèce, au débarquement. Suite à l'installation des antennes régionales de collecte de données, l'USTA envisagera de collecter les informations relatives aux structures démographiques entre autres les tailles et/ou les poids des espèces cibles. L'objectif étant d'accumuler une série des fréquences de longueurs et/ou de poids selon les procédures documentés et conforme aux normes de la CTOI. Ce programme entrera en vigueur à la fin de l'année 2011 et entend couvrir les principaux sites de débarquement des flottes nationales.

6. PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHES

Les principaux programmes de recherche en matière de pêche thonière sont menés par les centres universitaires (Institut Halieutiques des Sciences Marines), de l'USTA en partenariat avec l'IRD.

Tableau 2. Tableau résumant les programmes de recherche nationaux, y compris leurs dates.

Nom du projet	Période	Pays impliqués	Origine des fonds	Objectifs	Brève description
Evaluation de la quantité des faux poissons débarqués au port d'Antsiranana (senneur + Cargo)	A partir de 2011	Madagascar	Agence Malgache des pêches et de l'Aquaculture (AMPA)	Evaluer quantitativement la dimension des by-products sortis au port	Evaluer quantitativement les by-product par espèce et par catégorie après les débarquements ou transbordements des senneurs au port d'Antsiranana. Ceci pourra être capitalisé aux investigations associées à la dimension des ravages des senneurs ou bien les impacts socio-économiques de la campagne thonière à la ville d'Antsiranana
Mise en place d'une base de données sur la pêche sportive	A partir de 2012	Madagascar	AMPA	Consolider les informations sur la Pêche sportive à Madagascar	Ce programme consiste à collaborer avec les clubs de pêche sportive en vue mettre sur pied une base données sur leur capture (consommée, commercialisée ou rejetée, ...) et taille des poissons capturés
Gestion responsable des ressources thonières et assimilées passant dans les eaux de Madagascar	A partir de l'année 2013	Madagascar	AMPA	Fournir des indices de l'état des stocks exploités des espèces cibles	Synthétiser toutes les données disponibles ; capture par engin et par espèce, les efforts, les fréquences de longueurs ou poids, ... en vue de produire en l'occurrence les mortalités naturelles, les mortalités par pêche, les distributions géographiques des captures et des efforts de pêche, abondances, les biomasses



7. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Rapport d'activité du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques 2010

-